

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : 098-24

Objet : **CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DE SPECTACLES DU COMPLEXE JEAN CORLIN POUR LA STRUCTURE « LES COMÉDIES FONT LEUR FESTIVAL » DANS LE CADRE D'UNE MULTIPROGRAMMATION**

Le Maire de Coubron,

VU la délibération N°1218 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le contrat de location de la salle de spectacles du complexe Jean Corlin pour la structure « les comédies font leur festival » dans le cadre d'une multiprogrammation pour la saison 2024/2025

CONSIDÉRANT que le tarif de location dans le cadre d'une multiprogrammation était déterminé jusqu'alors par décision 066-23 du 13 septembre 2023)

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer un nouveau tarif

CONSIDÉRANT le titulaire du contrat « Les comédies font leur festival » gérée par Monsieur Mathis PERDRIAT, adresse du siège chez Michel CAUD 49 rue des 4 cyprès 86180 Buxerolles

D É C I D E

DE FIXER le prix de location dans le cadre d'une multiprogrammation à 150 € à partir de la signature des contrats à partir du 2^{ème} semestre 2024

DE SIGNER le contrat de cession entre la structure « les comédies font leur festival » et la ville de COUBRON.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le 04 octobre 2024.

Ludovic TORO



Maire de Coubron
Conseiller Régional d'Île-de-France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est